

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Institutions et vie
politique

Sous matière :
Intercommunalité

OBJET :
RELATIONS EPCI –
COMMUNES -
PRESENTATION DU
RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITE 2019 ET
AUDITION DES
CONSEILLERS
COMMUNAUTAIRES
- PRISE D'ACTE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 26.05.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 26.05.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **09 JUIN 2021**

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2021,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GRIMAUD
Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL
Jacqueline, VERONIN-MASSÉ Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni,
BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth,
SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES
Chantal, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, GRANIER
Préscillia, GAÏANI Audrey, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, KUFEL Zohra,
MONDRAGON Gérard,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. DE LA CASA Javier donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents excusés :

Mme SANTINI Delphine,
M. CABANIE Didier,

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application de l'article L5211-39
du CGCT, les EPCI doivent chaque année transmettre à leurs communes
membres un rapport annuel d'activité.

Celui-ci doit faire l'objet d'une communication devant l'assemblée communale
par le Maire.

Cette présentation doit en outre être l'occasion d'entendre les conseillers
communautaires en séance.

De plus, et en application du même article, les conseillers communautaires
doivent rendre compte de leur activité au moins 2 fois par an devant le conseil
municipal où ils siègent.

Après avoir présenté le rapport annuel 2019 de la Communauté de Communes
de Castelnaudary et du Bassin Lauragais, les conseillers communautaires sont
entendus au titre de la présentation dudit rapport mais également pour rendre
compte de l'activité de l'EPCI sur le premier semestre 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

PREND ACTE du fait que les formalités requises par l'article L5211-39 du CGCT sont satisfaites.

PRECISE que le rapport annuel d'activité 2019 est consultable au secrétariat général de la Ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

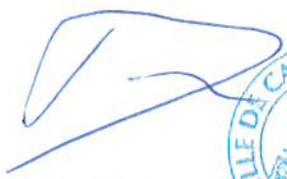
CASTELNAUDARY, le 1^{er} juin 2021.



Le Maire,

Maugard
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le
09 JUIN 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le
04 JUIN 2021
Par publication le
09 JUIN 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 04/06/2021

Reçu en préfecture le 04/06/2021

Affiché le **09 JUIN 2021**



ID : 011-211100763-20210601-DB2021111-DE